

Doctrine provisoire d'aide à l'instruction des actes d'urbanisme dans le périmètre des plans de prévention des risques littoraux

Nature de la construction	zone urbanisée située sous le niveau marin centennal (*) (délimitée par pointillé bleu) Aléa nul scenario T100+20		Scénario référence (T100+20 cm) : aléa faible		Scénario de référence (T100+20cm) : aléa moyen		Scénario de référence (T100+20 cm) : aléa fort à très fort Bande de précaution et de chocs mécaniques derrière un ouvrage (hachurage rouge et bleu)	
	Aléa nul scenario T100+60	aléa faible à très fort scenario T100+60	Zones urbanisées	Zones non urbanisées	Zones urbanisées	Zones non urbanisées	Zones urbanisées	Zones non urbanisées
Aménagement (lotissement...)	Autorisation avec recommandations (a) (b)	Autorisation (dans les dents creuses) avec prescriptions (a) (b) (d) et recommandations (a)		Interdiction	Autorisation (dans les dents creuses) avec prescriptions (a) (b) (d) et recommandations (a)		Interdiction	
Construction nouvelle		Autorisation avec prescriptions (a) (b) (d) et recommandations (a)		Interdiction	Autorisation avec prescriptions (a) (b) (d) et recommandations (a)		Interdiction	
Extension mesurée (autre que véranda) d'une construction existante dans la limite de 30 %		Autorisation avec prescriptions (a) et recommandations (a)		Interdiction	Autorisation avec prescriptions (a) et recommandations (a)		Interdiction	
Création d'une véranda (Extension mesurée d'une construction existante (30%))		Autorisation avec recommandations (a) (b)				Autorisation avec prescriptions (a)		Interdiction
Extension (moins de 10 m ²) d'adaptation (accessibilité PMR, mise aux normes, sécurité...) des constructions existantes	Autorisation avec recommandations (a) (b)							
Création d'une zone refuge de moins de 20 m ² (à l'étage) pour une construction de plain-pied	Autorisation avec recommandations (a) (b)							
Travaux (sans augmentation de la surface de plancher) de restructuration, d'entretien, de réfection	Autorisation avec recommandations (a) (b)							



Nature de la construction	zone urbanisée située sous le niveau marin centennal (*) (délimitée par pointillé bleu) Aléa nul scenario T100+20		Scénario référence (T100+20 cm) : aléa faible		Scénario de référence (T100+20cm) : aléa moyen		Scénario de référence (T100+20 cm) : aléa fort à très fort Bande de précaution et de chocs mécaniques derrière un ouvrage (hachurage rouge et bleu)	
	Aléa nul scenario T100+60	aléa faible à très fort scenario T100+60	Zones urbanisées	Zones non urbanisées	Zones urbanisées	Zones non urbanisées	Zones urbanisées	Zones non urbanisées
Création d'une annexe de moins de 20m² non destinée à l'hébergement	Autorisation avec recommandations (a) (b)				Autorisation avec prescriptions (a)	Interdiction		
Constructions et extension des constructions, nécessaires à l'amélioration des prestations des campings existants sans augmentation de la capacité d'accueil dans la zone submersible.	Autorisation avec recommandations (a) (b)	Autorisation avec prescriptions (a) et recommandations (a)					Interdiction	
Création ERP stratégiques et établissements difficilement évacuables	Autorisation avec recommandations (a) (b)	Interdiction						
Extension mesurée ERP stratégiques et établissements difficilement évacuables	Autorisation avec recommandations (a) (b)	Autorisation avec prescriptions (a) recommandations (a)	Interdiction					
Création ERP (autres : commerces, bureaux, salle des fêtes...)	Autorisation avec recommandations (a) (b)	Autorisation avec prescriptions (a) recommandations (a)	Interdiction					
Extension modérée ERP (autres : commerces, bureaux, salle des fêtes...)	Autorisation avec recommandations (a) (b)	Autorisation avec prescriptions (a) recommandations (a)	Interdiction	Autorisation avec prescriptions (a) recommandations (a)	Interdiction			
Création ERP 5 ^e catégorie (petits commerces et services de proximité...)	Autorisation avec recommandations (a) (b)	Autorisation avec prescriptions (a) recommandations (a)	Interdiction	Autorisation avec prescriptions (a) recommandations (a)	Interdiction			
Nouveau siège d'exploitation	Autorisation avec recommandations (a) (b)	Autorisation avec prescriptions (a) (b)	Interdiction					

Nature de la construction	zone urbanisée située sous le niveau marin centennal (*) (délimitée par pointillé bleu) Aléa nul scenario T100+20		Scénario référence (T100+20 cm) : aléa faible		Scénario de référence (T100+20cm) : aléa moyen		Scénario de référence (T100+20 cm) : aléa fort à très fort Bande de précaution et de chocs mécaniques derrière un ouvrage (hachurage rouge et bleu)	
	Aléa nul scenario T100+60	aléa faible à très fort scenario T100+60	Zones urbanisées	Zones non urbanisées	Zones urbanisées	Zones non urbanisées	Zones urbanisées	Zones non urbanisées
Construction ou extension d'un bâtiment agricole non destiné à l'hébergement (hommes ou animaux)	Autorisation avec recommandations (a) (b)	Autorisation avec prescriptions (a) et recommandations (a)					Interdiction	
Construction ou extension d'un bâtiment agricole destiné à l'hébergement (hommes ou animaux)	Autorisation avec recommandations (a) (b)	Autorisation avec prescriptions (a) et recommandations (a)	Interdiction					
Constructions ou installations exigeant la proximité immédiate de l'eau au sens de la loi littorale	Autorisation avec recommandations (a) (b)	Autorisation avec prescriptions (a) et recommandations (a)						
Reconstruction après sinistre non lié à l'aléa submersion	Autorisation avec recommandations (a) (b)	Autorisation avec prescriptions (a) et recommandations (a)						
Infrastructures et constructions (sans hébergement) destinées à valoriser le milieu naturel	Autorisation avec prescriptions (a) et recommandations (a)							
Changement de destination sans création d'hébergement	Autorisation avec recommandations (a) (b)							
Changement de destination avec création d'hébergement	Autorisation avec prescriptions (a) et recommandations (a)		Interdiction	Autorisation avec prescriptions (a) et recommandations (a)	Interdiction			
Clôtures permettant le libre écoulement des eaux	Autorisation							
Affouillement, piscine non couverte, plan d'eau, bassin	Autorisation avec prescriptions (c)						Interdiction	

Information du demandeur : le terrain se situe dans des zones localisées sous le niveau centennal.

Recommandations

- (a) :
 - prévoir une zone refuge à l'étage ;
 - prévoir des moyens d'occultation des voies d'eau (passages de canalisation et câbles, fissures...) et des entrées d'air ;
- installer des clapets an ti-retour sur les réseaux d'eau usées ;
 - surélever les équipements (chaudières, compteurs EDF...) ;
 - utiliser des revêtements (sols, murs) hydrofuges ou peu sensibles (carrelages...) ;
 - réaliser des réseaux électriques descendants ;
 - mettre en place des enduits extérieurs fortement capillaires, des cloisons maçonnées enduites et prévoir des doublages sur ossature ;
 - mettre au moins un volet non électrique.

- (b) :
 - niveau de plancher RDC des constructions implanté 20cm au-dessus du niveau de référence centennal à échéance 100 ans (scenario T100+60) ;

Prescriptions :

- (a) niveau de plancher RDC implanté à + 20 cm au-dessus du niveau de référence centennal à échéance 100 ans (scenario T100+60) ;
- (b) interdiction des clôtures pleines ;
- (c) matérialisation indispensable pour assurer la sécurité des secours et éviter les chutes dans ces trous d'eau (balises visibles : hauteur, formes, couleur)
- (d) niveau des nouvelles infrastructures de déplacement (routes, places de stationnement, pistes cyclables, trottoirs...) à + 20 cm au-dessus du niveau de référence centennal à échéance 100 ans (scenario T100+60) ;

(*) : Dans les zones naturelles situées sous le niveau marin de référence (à l'intérieur des pointillés bleus), non impactées par l'aléa de référence (zone blanche T100+20) mais concernées par un aléa de référence à échéance 100 ans (T100+60), il convient de ne pas autoriser de nouvelles constructions.